

Normes éthiques et professionnelles de la CSCT

Le présent document énumère les normes de comportement éthique et professionnel que les membres de la CSCT doivent appliquer en tout temps et dans tous les aspects de leur travail.

Éthique

Le ou la technologue en cardiologie Fournit des services avec dignité et respect, sans égard aux particularités personnelles du patient ou à la nature de sa condition médicale et sans discrimination en vertu de son sexe, de sa race, de ses croyances, de son origine ethnique, de sa religion, de ses opinions politiques, de son orientation sexuelle ou de son statut socio-économique

- **Agit avec souci du détail, discrétion, droiture du jugement, et ce, toujours dans l'intérêt primordial du patient**
- **Reconnaît le droit du patient à être pleinement informé, lui explique les techniques et les services, répond aux questions du patient dans les limites de son autorité ou le dirige vers une source d'information appropriée**
- **Reconnaît le droit du patient ou de son représentant légal de prendre des décisions au sujet des soins**
- **Respecte le droit du patient à la protection de sa vie privée et ne divulgue des informations à son sujet que lorsqu'elles sont pertinentes au diagnostique ou au traitement, ou lorsque requis par la loi**

Responsabilité professionnelle

Le ou la technologue en cardiologie

- **Exerce sa profession conformément au champ d'activités des technologues en cardiologie et n'entreprend des tâches supplémentaires que si il ou elle est qualifié et y est autorisé.**
- **Maintient des niveaux de forme physique, d'état d'esprit, de conscience et d'équilibre émotionnel nécessaires à un rendement efficace**
- **Agit en tout temps avec honnêteté et intégrité**

- **Tient une conduite professionnelle au travail**
- **Emploie un langage professionnel au travail**
- **Identifie les situations professionnelles ayant un potentiel de conflit d'intérêts et agit en conséquence**
- **Rapporte toute activité non professionnelle ou illégale par les voies établies**
- **Accepte la responsabilité de ses décisions et actions personnelles**

Qualité des soins

Le ou la technologue en cardiologie

- **Utilise des procédures et des techniques pour lesquelles il ou elle a reçu une formation adéquate et si pertinent, l'autorisation de le faire**
- **S'assure de la sécurité des patients et de ses collègues pendant les procédures de technologie en cardiologie**
- **Effectue des procédures et des techniques conformément aux normes professionnelles en vigueur**
- **Recherche information, direction et soutien au besoin**
- **S'assure de documenter complètement et précisément les procédures**
- **Participe à des initiatives d'amélioration de la qualité**

Responsabilité légale et organisationnelle

Le ou la technologue en cardiologie

- **Se tient au courant de la législation relative à sa pratique et s'y conforme**
- **Se tient au courant des politiques et procédures du milieu de travail et s'y conforme**

- **Reconnaît l'autorité des superviseurs**
- **Traite ses collègues avec respect et fonctionne en tant que membre productif de l'équipe de soins de santé**
- **Communique au travail par les voies établies**

Développement professionnel

Le ou la technologue en cardiologie

- **Cherche continuellement à augmenter ses connaissances et ses compétences**
- **Maintient sa certification de la CSCT**
- **Maintient et, si possible, augmente ses compétences du Profil des compétences professionnelles de la CSCT**
- **Participe activement aux affaires de la CSCT**
- **Contribue à l'apprentissage sur le terrain en soutenant l'éducation des étudiants et des autres professionnels**

Approuvé par le Conseil d'administration de la CSCT – février 2007